DÉBATS DU SÉNAT DU CANADA

Le lundi 30 mars 1874

Son Honneur le Président occupe le fauteuil à trois heures de l'après-midi.

MM. PANET et **BAILLARGEON**, les sénateurs les plus récemment nommés, sont présentés suivant les usages; ayant prêté serment, ils prennent place.

AVIS DE MOTION

L'hon. M. CAMPBELL fait savoir qu'il a l'intention de proposer que l'on obtienne copie des dépêches échangées entre le gouvernement et le Lieutenant-Gouverneur du Manitoba, depuis novembre dernier, au sujet des meurtres qu'auraient commis des citoyens américains dans les Territoires du Nord-Ouest, et au sujet des comptoirs de traite qu'on prétend qu'ils y auraient établis.

Il compte aussi demander à quel moment vient à échéance le contrat en vigueur avec la compagnie de navigation des ports du Golfe et si l'on se propose de reconduire le subside fait à cette compagnie.

Aussi, il veut savoir si l'on prévoit continuer les subsides versés à deux compagnies de navigation distinctes des lacs Huron et Supérieur, ou s'il est plutôt question de passer un marché avec une seule compagnie, soit à Collingwood ou à Sarnia.

L'hon. M. MACDONALD fait savoir qu'il demandera, jeudi prochain, si le gouvernement a l'intention d'octroyer à la Colombie-Britannique la somme de £50,000, ou une somme moindre, en lieu et place des intérêts, garantis pour 10 ans, sur les £100,000 dont il est question dans l'article 12 des conditions d'union et qui étaient destinées à la construction d'un bassin de radoub, et si oui, à quelles conditions.

Le même jour, il proposera: « Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général le priant de bien vouloir fournir à cette Chambre copie des instructions données à M. Edgar, agent ou commissaire récemment détaché en Colombie-Britannique par le gouvernement de la Puissance ».

Enfin, il proposera le mercredi 8 avril : « Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général le priant de bien vouloir faire communiquer à cette Chambre des rapports donnant le nombre d'ingénieurs, d'arpenteurs et d'autres personnes, avec leur grade, qui ont été envoyées au cours de l'année 1873 de l'Est du Canada en Colombie-Britannique pour s'occuper du chemin de fer du Pacifique, avec le prix de leur passage, à l'aller comme au retour ».

ORDRE DU JOUR

Le premier point à l'ordre du jour est l'étude du discours du Trône, et l'hon. M. LETELLIER de ST-JUST, avec l'appui de l'hon. M. SCOTT, propose que l'on procède maintenant à cette étude.

L'hon. M. PENNY, qui propose la réponse au discours du Trône, s'excuse d'abord des lacunes de son discours, qu'il met sur le compte de son inexpérience, puis fait valoir que les raisons du retard à convoquer les deux Chambres du Parlement sont évidentes : l'arrivée au pouvoir d'un nouveau ministère après la démission de ses prédécesseurs. On ne s'étonnerait pas s'il s'en félicitait quelque peu, mais il estime pouvoir s'en passer vu la retentissante et presque unanime affirmation de l'opinion donnée en réponse à l'appel devant laquelle tous doivent s'incliner. Il ajoute que la nécessité de cette consultation populaire justifiait amplement les quelques semaines pendant lesquelles on a tardé à convoquer le Parlement, surtout que, comme on le voit, on n'a pas perdu de temps pour élaborer un programme législatif des plus complets, lequel comporte entre autres mesures l'établissement d'une cour d'appel et du scrutin secret. Quant à la cour d'appel, sa nécessité est reconnue dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, et a depuis été confirmée par de multiples promesses du gouvernement sortant. Comme elle est encore à faire malgré ces promesses, nous devons conclure que sa constitution s'est butée à bien des obstacles d'ordre pratique et, partant, nous ne devons pas nous attendre à ce qu'elle se fasse très rapidement ou tout d'un coup. Que cette cour soit indispensable au fonctionnement du système actuel et à la coordination des pouvoirs des parlements fédéral et provinciaux paraît aller de soi, et il ose espérer que tous les intéressés feront leur possible pour que ce projet réussisse. Ouant au scrutin secret, il ressemble à la cour d'appel en ce sens qu'on l'a maintes fois réclamé, et une fois au moins promis. Il estime cependant que le goût pour cette forme de scrutin procède davantage à l'émulation d'un autre pays que d'un sentiment enraciné chez nous. Le ressort du scrutin secret, c'est le désir d'éviter que les électeurs soient intimidés par les employeurs ou quelques grands patrons. Or, il rend grâce à Dieu pour l'insensibilité de la grande majorité de nos électeurs à ce genre d'influences et, partant, estime que le secret n'a pas, ici,